

|   |  |
|---|--|
| <p>Région Rhône Alpes<br/>Département de la Haute-Savoie<br/>Arrondissement de St Julien en Genevois<br/>Canton de St Julien en Genevois<br/><b>Commune de Contamine Sarzin</b><br/>(74270)</p> | <p><b>Extrait du registre des délibérations</b><br/><b>Séance du jeudi 28 mars 2019</b><br/>Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 28 mars 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>   |
| <p>Nombre de conseillers : 15<br/>En exercice : 11<br/>Présents : 08<br/>Votants : 11<br/><b>Délibération n°D_2019_03_28_08</b></p>   | <p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chaine à M. Alain Chamosset, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier<br/>Absent excusé : /<br/>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.<br/>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p> |

**Objet : Tarif loyer appartement n°4 du bâtiment « Mairie » à compter du 15 avril 2019**

Vu la délibération n°D\_2018\_06\_14\_07 du 14 juin 2018 fixant le tarif du loyer de l'appartement communal n°4 situé au bâtiment « Mairie »,

**Considérant** que les loyers sont révisés automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat de location en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date,

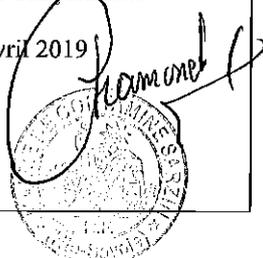
**Considérant** que le montant du loyer de l'appartement n°4 situé au bâtiment « Mairie » s'élève mensuellement à 883.49 €,

**Considérant** le changement de locataires au 15 avril 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **DECIDE** de maintenir le montant mensuel du loyer de l'appartement n°4 situé au bâtiment « Mairie » à 883.49 € à compter du 15 avril 2019.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

|  |   |
|--|---|
| <p>Délibération certifiée exécutoire<br/>Compte tenu de sa télétransmission le : 2 avril 2019<br/>Et de la publication le : 2 avril 2019</p> | <p>Extrait conforme au registre des délibérations.<br/>Fait à Contamine Sarzin, le 2 avril 2019<br/>Le Maire,<br/>Alain CHAMOSSET</p>  |
|--|---|

